



CHARTRE DU MONITORAT

Le Foyer¹ moniteur est l'acteur principal de l'enseignement de la méthode BILLINGS. Tout foyer qui croit à la philosophie de la régulation naturelle des naissances (respect de la vie, valeur de la continence périodique), et qui a confiance dans la méthode *BILLINGS*, est à même de l'enseigner après une formation. Ce sont les couples qui utilisent la méthode *BILLINGS* avec succès qui se montrent les meilleurs enseignants.

1. Le Foyer Moniteur connaît la philosophie qui a inspiré *Humanae Vitae* et *Evangelium Vitae*, documents adressés à tous les hommes de bonne volonté, et y adhère.
2. Les deux personnes constituant le Foyer Moniteur sont mariées, et ont des enfants ou désirent en avoir.
3. Le Foyer Moniteur témoigne d'un amour véritable pour l'enfant, quel qu'il soit. Il considère toute grossesse, même inattendue, comme une vraie joie et jamais comme une catastrophe.
4. Le Foyer Moniteur sait exposer la méthode *BILLINGS* très simplement, d'une manière rigoureuse et concise, et s'assure de la bonne compréhension de ses interlocuteurs.
5. Le Foyer Moniteur pratique la méthode *BILLINGS*, et tient son tableau depuis au moins trois mois.
6. Le Foyer Moniteur est convaincu que la méthode *BILLINGS* peut être pratiquée par toute femme désireuse d'en vivre, et qu'elle peut s'appliquer à toutes les situations de fécondité, ou de stérilité apparente (hypofécondité).
7. Le Foyer Moniteur rejette toute mentalité contraceptive, et jamais ne propose aucun des moyens de contraception. Il s'oppose à l'avortement et la stérilisation.
8. Le Foyer Moniteur sait ouvrir sa porte et se rendre disponible.
9. Le Foyer Moniteur agit bénévolement, en toute confidentialité. Il sait observer une prudente réserve. Il se garde de porter un quelconque jugement sur les personnes qu'il conseille.
10. Le Foyer Moniteur s'efforce de confondre la mentalité contraceptive en faisant part de son ouverture à la vie et en rendant témoignage à la vérité auprès de tous.
11. Le Foyer Moniteur a le souci d'affiner son expérience de l'enseignement de la méthode *BILLINGS* en s'appuyant sur d'autres Foyers Moniteurs. Si un couple affirme avoir une grossesse non désirée, le Foyer Moniteur en recherche les causes, et si nécessaire, confie l'enquête à un autre Foyer Moniteur.
12. Le Foyer Moniteur actualise et enrichit son information sur la méthode *BILLINGS* par la lecture des documents les plus récents et, surtout, la participation aux sessions annuelles.
13. Le Foyer Moniteur sait promouvoir à bon escient la méthode, et la défendre du discrédit ou des inexactitudes.
14. Le Foyer Moniteur équilibre harmonieusement ses propres activités ; il mesure l'importance de son apostolat sur la régulation naturelle des naissances.

¹ Une personne seule peut cependant être agréée par le Centre BILLINGS France pour enseigner.